

PRÉFET DE L'AVEYRON

Rodez, le 22 JUL. 2018

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service Eau et  
Biodiversité

Le préfet de l'Aveyron

à

Monsieur le Maire  
de Salles-la-Source  
12330 SALLES LA SOURCE

**Objet :** Centrale hydroélectrique de Salles-la-Source

Le 29 avril dernier, je vous ai interrogé pour connaître, avant le 1<sup>er</sup> juillet, l'avis du conseil municipal sur le scénario que votre collectivité retiendrait entre un arrêt définitif de la micro-centrale et une reprise d'exploitation dans de nouvelles conditions.

La communauté de communes de Conques – Marcillac était saisie, de la même demande, dans son champ de compétence.

Le 31 mai, lors d'une réunion de travail que nous avons eue, associant la commune et la communauté de communes, ont été exprimés des besoins d'explications, afin d'éclairer la décision attendue.

Le 15 juin, je vous ai adressé les réponses, à vos questions, préparées par la DREAL, la DDFIP et la DDT.

La divergence des délibérations prises, par la commune et la communauté de communes, conduisent à l'arrêt de l'exploitation. Dans cet objectif, je viens de consulter l'actuel exploitant sur les projets d'arrêtés : de rejet de la demande d'autorisation et d'arrêt d'exploitation de la micro-centrale.

Cette consultation préalable étant prévue par les textes, au terme d'un délai de 15 jours, je serai début août, en capacité de signer les arrêtés.

Compte tenu des échanges que nous avons sur ce dossier depuis quelques mois, je tenais à vous informer de son évolution récente, copie du présent courrier étant adressée au président de la communauté de communes Conques – Marcillac .

Louis LAUGIER



**Copie :** Association « Ranimons la Cascade »